

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 065682

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4158 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HASSI Amina

Date de naissance : 15/01/56

Adresse : Habituelle

Tél. : 0522947915 Total des frais engagés : 150 + 180 + 713, 00 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Korouf Hay Raha
(Beauséjour) - Casablanca
Tél : 05 22 36 64 48

Date de consultation : 09/04/2021

Nom et prénom du malade : EL Hassi Age : 65 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA, Antécédents 2021

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 09/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/04/2021	C		150DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DULMES HAKIM HAKIMA BLE BO GHANDI ET EL MANSOUR	09/04	713,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p>Dr. BENMILoud 40, Bd Brahim Beni Maâr el: 05 22 25 78 37 / 05 22 25 39 marrakech - Maroc - 338050</p>	02.03.21	B13D =	180,00 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mical Malika

الدكتورة مفضل مليكة

Médecine Générale

36, Rue El Korouf 1er étage App. 2

Hay Raha (Beausejour)

CASABLANCA

36.64.48

PHARMACIE OULMES

ELAKKI HAKIMA

ET

ANGLE BO GHANDI ET

Y EL MANSOUR 360806

الطب العام

36, زنقة القرنفل حي الراحة (بوسيجور)

الطابق 1 الشقة 2 - الدار البيضاء

الهاتف: 0522.36.64.48

FELDEN[®] Gel

PIROXICAM 0,5 %

25 g

36,00

CASABLANCA, LE

09/10/41821

M² El Haini Amina

49,40 x 2

- Amer (N^o 31)
1 g x 21 j

99,00

- Allar 1 g
1 g x 21 j

56,60

- Diprostine
1 g x 21 j

36,00 x 2

- Feldene gel (N^o 21)
1 g x 31 j

123,60

- Inexium 10,8 g
1 g x 81 j

58,40

- Effip

3/98

04/19

صالحة لغاية

04/22

38.10 DH

BIOCODEX MAROC PPV

36, Rue Korouf 1er étage

Hay Raha

CASABLANCA

36.64.48

FELDEN[®] Gel

PIROXICAM 0,5 %

25 g

36,00

LOT : 7705
PER : 01-22
P.P.V : 99DH00

New Car.

EU Office: Kreillerstr. 65, 81673 Muenchen / Germany

7 640127 792018

09/22

181010

MFD 10/18

ISOPHARM
HEMEX CHAUFANT

79.80 DM

SYNTHEMEDIC
22 rue soueibet bniou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

40 mg
Boîte 14
641/150MP/21/NRQ P.P.V: 123,60 DH
6 118001 020607

811 800115 013 7
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V : 56,60 DH
AMM 235DMP/21/NTT
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

36, Rue Korouf 1er étage
Hay Raha
CASABLANCA
36.64.48

79,80 - Bel chahfaa er relaxant

Newflex

1 app x 21j



38,10 x 2 - ultrafemme (N° 2)

713,80

151j

Dr. MIFDA Malika
Medecine Générale
36, Rue Abdellah Hay Raha
(Beauséjour) Casablanca
Tél: 05 22 36 04 49



49,40

49,40

49,40



مختبر الصقلبي للتحاليلات الطبية
Laboratoire SQALLI d'Analyses Médicales

Laboratoire certifié ISO 9001/2008



Prélèvements à domicile
Sur rendez-vous

Dr BENMILLOUD Leubna Médecin biologiste

Recette de pharmacie et de pharmacie de Casablanca

Assurance de qualité et qualité de soins dans le secteur de la santé

Service d'urgences, prévention et prévention des maladies cardiovasculaires

FACTURE N° : 210300056

Casablanca le 02-03-2021

Mme Amina EL HARIRI

Demande N° 2103020002

Date de l'examen : 02-03-2021

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
DEP	DEPL A DOMICILE	E50	E
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
	Glycémie à jeun	B30	B

Total des B : 130

TOTAL DOSSIER : 180DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingts dirham s

Code INPE : 093000214
AWB - Agence Rue Nassih Eddine
RIB : 007 780 0003555000000328 25

مختبر الصقلبي للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE SQALLI D'ANALYSES MEDICALES
Dr. BENMILLOUD
240, Bd Brahim Roudani Maârif
Tél: 05 22 25 25 05 22 25 39 61
Casablanca - Patente: 35805014



093000214

Prélèvements à domicile
sur rendez-vous

Date du prélèvement : 02-03-2021 à 07:57
Code patient : 2103020002
Né(e) le : 15-01-1956 (65 ans)



Mrme EL HARIRI Amina
Dossier N° : 2103020002
Prescripteur : Dr ABDELILAH BOUZOUBAA

BIOCHIMIE SANGUINE

Glycémie à jeun 0.94 g/L (0.70–1.10)
(GLUCOSE GOD – PAP – KONELAB 30 – BIOLABO) 5.22 mmol/L (3.89–6.11)

Critères de diagnostic du diabète sucré (ADA 1997/OMS 1999)

Symptômes cliniques de diabète (polyurie, polydipsie, perte de poids inexplicable) associés à :

- Glycémie > 2 g/L à tout moment de la journée ou,
- Glycémie à jeun > 1.26 g/L soit 7.00 mmol/L sur deux dosages consécutifs ou,

Temps	Valeur de référence	Impaired Fasting	Intolérance au glucose	Diabète sucré
A jeun	< 1.10 g/L < 6.1 mmol/L	> 1.10 g/L > 6.1 mmol/L	> 1.10 < 1.26 g/L > 6.1 < 7 mmol/L	> 1.26 g/L > 7 mmol/L
			- Glycémie > 2 g/L soit 11.1 mmol/L à la deuxième heure d'une HGPO (75 g glucose)	

Hémoglobine glyquée (HbA1c) 5.60 %
(HPLC: ADAMS A1C HA-8180V – ARKRAY)

Le résultat est sous réserve de l'influence de paramètres modifiant : - Durée de vie des hématies (hémolyse, transfusion et réticulocytose) - Maladie métaboliques, insuffisance rénale, hémoglobinopathies et médicaments. Dans ce cas il est souhaitable de pratiquer le dosage d'une autre protéine glyquée telle la Fructosamire.

Variant Hb
Estimation de la glycémie moyenne

Absence de variant d'hémoglobine
1.14 g/L (0.70–1.10)

Interprétation des résultats selon la standardisation du NGSP:

- 4 – 6 % : Intervalle non-diabétique (Sujet normal)
- < 6.5 % : Excellent équilibre glycémique (DNID)
- < 7 % : Excellent équilibre glycémique (DID)
- 8 – 10 % : Equilibre glycémique médiocre, action corrective suggérée
- > 10 % : Mauvais équilibre glycémique, action corrective nécessaire

« Stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2 » selon la HAS2013.

Cas général :

- < ou = 7 % : La plupart des patients avec DT2
- < ou = 6.5 % : DT2 nouvellement diagnostiquée, dont l'espérance de vie est > 15 ans et sans antécédent cardio-vasculaire
- < ou = 8 % : DT2 avec comorbidité grave avérée et/ou une espérance de vie limitée (< 5 ans) avec des complications macrovasculaires évoluées ou ayant une longue durée d'évolution du diabète (> 10 ans) et pour lesquels la cible de 7 % s'avère difficile à atteindre car l'intensification médicamenteuse provoque des hypoglycémies sévères.

Patients avec antécédents (ATCD) cardio-vasculaires

- < ou = 7 % : Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme non évoluée
- < ou = 8 % : Patients avec ATCD de complication macrovasculaire considérée comme évoluée : (IDM) avec insuffisance cardiaque atteinte coronarienne sévère -atteinte polyartérielle (AOM) - accident vasculaire cérébral récent (< 6 mois)

Patients avec insuffisance rénale chronique (IRC)

- < ou = 7 % : IRC modérée (stades 3A et 3B)
- < ou = 8 % : IRC sévère ou terminale (stades 4 et 5)

Patients enceintes ou envisageant de l'être

- < 6.5 % : Avant d'envisager la grossesse
- < 6.5 % et glycémies < 0.95 g/l à jeun et < 1.20 g/l en postprandial à 2 heures : Durant la grossesse

Personnes âgées

- < ou = 7 % : Dites « vigoureuses » dont l'espérance de vie est jugée satisfaisante

- < ou = 8 % : Dites « fragiles », à l'état de santé intermédiaire et à risque de basculer dans la catégorie des malades

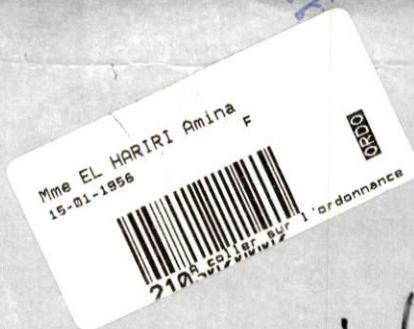
- < ou = 9 % : Dites « malades », dépendantes, en mauvais état de santé en raison d'une polyopathologie chronique évoluée génératrice de handicaps et d'un isolement social

مختبر الصقلی للتحاليل الطبية
LABO Validé par : Dr. BENMLOUD Loubna
Dr. BENMLOUD Loubna
240, Bd Brahim Roudani Maârif
Tél: 0522 25 78 25 / 0522 25 39 61
Casablanca - Patente: 35805014
Loubna

الدكتور عبد الله بوزيغ
Dr. Abdelilah BOUZYGHBAA
MEDECIN GENERIQUE
الطب العام
خبير م屁ط لدى المحاكم
Expert Assermenté Après les Tribunaux
N°27 Amal 4, Av. Al Massira CYM-RABAT
Tél: 05 37 70 83 45

27 FEV. 2021

- H. bogley, Jr.
- G. AJ



الدكتور عبد الله بوزيغ
Dr. Abdellah BOUZOUBAA
MEDECINE GENERALE
الطب العام
طبيب معاشر لدى المحاكم
Expert Assermenté auprès des Tribunaux
N°27 Amal 4, Av. Al Massira CYM-RABAT
Tél: 05 37 79 83 45